

# Rapport de majorité N° 34-2018-DISREN

## Demande de Crédit de CHF274'540.- pour la réalisation de l'abattoir régional

Nyon, le 19 novembre 2018

### Au Conseil Intercommunal de la Région de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission composée de Mme Danielle Collomb, Rapportrice et de MM Patrick Bréchon, Yvan Bucciol, Frédéric Guilloud, Président et Pierre Wahlen s'est réunie une première fois **21 août 2018**, dans les locaux de la Région de Nyon en présence de Monsieur Daniel Rossellat membre du CoDir en remplacement de M François Debluë et de Madame Nathalie-Raya Etter, adjointe du secrétaire général et responsable du pôle Socio-économie, tourisme, culture et sport, M. François Roch membre du CoDir étant excusé.

Sur demande de la commission, le **12 septembre 2018** a été organisée une visite des abattoirs de Rolle à 17h30 et de Vich à 19h00. Etaient présents MM Patrick Bréchon, Yvan Bucciol, Frédéric Guilloud et Pierre Wahlen (uniquement à Vich), Mme Danielle Collomb étant excusée pour des raisons de santé.

Il a été ainsi possible de rencontrer à Rolle une délégation des porteurs du projet, soit MM. Henri Bourgeois Président du CARRE et Charles-Bernard Bolay, membre du comité ainsi que Mme Monique Chougnat Pugnale, Municipale de Rolle. Etaient également présents à Rolle Mmes Sophie Réviron, d'Agridea auteure de l'étude de marché, Nathalie-Raya Etter et M. Luca Maurizion, collaborateur à l'ARCAM. A l'abattoir privé de Vich, la commission a rencontré M. Richard.

Ces rencontres ont permis à la Commission une vue d'ensemble large sur le dossier déposé.

Le **3 octobre 2018**, la Commission s'est réunie une troisième fois dans une nouvelle configuration, Mme Chantal Maurer remplaçant M. Frédéric Guilloud qui s'est récusé pour conflits d'intérêt. Etaient également présents MM Patrick Bréchon, Yvan Bucciol et Pierre Wahlen (Président), Mme Danielle Collomb étant à nouveau excusée pour des raisons de santé.

A cette occasion elle a reçu les explications de M. Patrick Freudiger, Secrétaire Général et de Mme Nathalie-Raya Etter, adjointe du secrétaire général.

Mme Danielle Collomb qui malheureusement doit faire face à des problèmes de santé et qui n'a pas pu participer aux deux dernières séances a décidé en date du 15.11 de se retirer et de ne pas prendre position.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé aux différentes séances pour les réponses aux questions très nombreuses qu'a suscité l'examen de ce préavis.

## Pourquoi un subventionnement public des abattoirs?

C'est vraisemblablement pour des questions de salubrité que jusqu'à la fin du siècle dernier, les collectivités publiques étaient propriétaires d'abattoirs communaux dont elles confiaient la gestion à des coopératives ou des associations. Depuis, les collectivités publiques se sont très largement désengagées au profit de structures privées.

Aujourd'hui cohabitent sur le territoire helvétique quelques grands abattoirs en mains de privés et des structures beaucoup plus petites, souvent organisées en coopérative et propriétaires des locaux qu'elles occupent.

Le nombre d'abattoirs a considérablement diminué depuis le début de ce siècle. À l'époque en effet, on en dénombrait une quarantaine. Depuis 2015, six ont mis la clé sous le paillason. La consommation de viande qui diminue et les boucheries qui ferment boutique expliquent en partie cette érosion.<sup>1</sup>

L'abattoir de Vich, de petite taille, illustre ce genre de petite structure, économiquement viable sans apport d'aides publiques.

On peut dès lors légitimement se demander s'il ne résultera pas une distorsion de la concurrence entre des abattoirs devant être capables d'assumer financièrement les investissements consentis et un autre dont le financement des infrastructures à hauteur de 76% se fait à l'aide de subventions et prêts publics et dont seulement le 12% proviennent de donation ou de fonds propres.

Pour l'abattoir du CARRE sur un budget total d'investissement de chf 3'871'000.-, chf 2'971'000.- relèvent en effet d'aides publiques directes ou indirectes (Confédération, Canton et Région).

## Circuits courts vs optimisation des structures et évolution du cheptel

Dans notre Canton, on dénombrait 182'000 bovins en 1978 et 110'000 en 2017, soit une diminution de près de 40% en 40 ans <sup>2</sup>. A n'en pas douter, notre District, qui s'est fortement urbanisé durant la même période, a dû voir le nombre de ses bovins diminuer de manière encore plus drastique.

Par ailleurs, en 30 ans (de 1987 à 2017), le nombre d'animaux abattus dans le Canton, toutes espèces confondues, passait de 223'000 en 1987 à 125'000 en 2017 <sup>3</sup> et suivait la même réduction massive.

Dans sa réponse à une interpellation du député Durussel qui s'inquiétait de la disparition de l'abattoir de Cheseaux, le Conseil d'Etat apporte les précisions suivantes :

*[...] Le Conseil d'Etat estime donc qu'une optimisation du maillage des abattoirs doit être amorcée et le réseau doit être redéfini. Au vu du nombre de têtes abattues dans le canton de Vaud par rapport au volume suisse, la capacité d'abattage vaudoise et le principe d'approvisionnement ne sont pas des éléments prépondérants dans la définition d'un maillage rationnel des abattoirs. Cette définition dépend principalement d'intérêts commerciaux, parfois spécifiques d'une région, et de critères de rentabilité des structures. Une intervention de l'Etat dans ce domaine est donc peu opportune et il serait impossible de donner un cadre légal sans interférer avec la liberté d'entreprise. [...]*<sup>4</sup>

Enfin, comme l'indique le CoDir, [...] les installations doivent répondre à des exigences importantes. Des dispositions transitoires ont permis à certains abattoirs de se mettre aux normes, d'autres ont dû fermer. La plupart du temps, les coûts étaient trop importants et nombreuses communes n'ont pas investi les montants nécessaires (cas de Malley pour la ville de Lausanne).

---

<sup>1</sup> <https://www.24heures.ch/vaud-regions/nord-vaudois-broye/...abattoirs.../31805992>

<sup>2</sup> <http://www.scris.vd.ch/Default.aspx?DocID=1643&DomId=1883>

<sup>3</sup> <http://www.scris.vd.ch/Default.aspx?DocID=5366&DomId=1883>

<sup>4</sup> Réponse du Conseil d'Etat à une interpellation de J. Durussel suite à la fermeture de l'abattoir de Cheseaux  
[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/.../gc/.../16\\_INT\\_592\\_Texte\\_CE.PDF](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/.../gc/.../16_INT_592_Texte_CE.PDF)

Il s'agit dès lors de se demander, au vu de la diminution des abattages et de l'augmentation des investissements à consentir si un tel projet a encore du sens ou s'il ne faudrait pas regrouper les activités d'abattage dans les abattoirs de taille plus importante de manière à rationaliser les coûts tel que celui d'Orbe par exemple.

### **Le transport des animaux, source de stress et de pollution ?**

Un des arguments principaux avancé par le préavis est la possibilité de conserver un abattoir de proximité, les transports longs étant une source de stress importante pour les animaux, ces trajets étant par ailleurs une source de pollution.

A ce propos, il faut noter qu'outre l'abattoir de Vich encore en activité, un abattoir propriété d'une coopérative<sup>5</sup> existe à Orbe, le deuxième en taille du Canton<sup>6</sup>, après celui de Clarens. Il est lui aussi organisé en coopérative, laquelle est propriétaires de l'infrastructure et du terrain sur lequel elle est installée. Si les pâturages de Saint-Cergue sont éloignés de quelques 30 kilomètres de l'abattoir projeté à Aubonne et en admettant la fermeture (non encore programmée) de Vich, il faudrait parcourir 60 km jusqu'à Orbe, soit un transport d'un maximum une heure. Il est probable que cette distance supplémentaire ne saurait occasionner de stress supplémentaire aux animaux transportés.

Par ailleurs, s'il est vrai que les circuits courts permettent de minimiser les rejets de CO<sup>2</sup> il s'agit de relativiser cette question. Si l'on admet communément que la production d'un kg de viande bovine entraîne l'émission de 18 à 27 kg de CO<sup>2</sup> selon le mode d'élevage, soit environ 5400 kg de CO<sup>2</sup> pour une vache de 740 kg dont on pourra retirer 270 kg de viande commercialisable, l'allongement du transport de 60 km, aller et retour, entraîne une émission supplémentaire d'environ 20 kg de CO<sup>2</sup>, soit moins de 0,4% de la part représentée par la vache qui y serait conduite et pour autant que celle-ci voyage seule...

### **Des habitudes de consommation qui changent**

L'on prend conscience désormais de l'impact considérable de la consommation carnée sur l'environnement.

En effet, la viande, plus que tout autre aliment, coûte cher à la planète. Le dernier rapport de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), publié en janvier 2018, estime que l'élevage de bétail dans le monde est responsable de 14,5 % des émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique, c'est-à-dire liée aux activités humaines, sur la planète : environ 7 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub> émis, soit plus que les États-Unis et la France réunis. Et de rajouter que l'expansion du secteur représente un défi pour la biodiversité, l'accès à l'eau de manière durable et pour les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat qui consistent à limiter la hausse des températures mondiales.

La production de viande est en effet également très consommatrice d'eau. En élevage industriel, la production d'un kilogramme de bœuf absorbe par exemple 13 500 litres d'eau, bien plus que pour le porc (4 600 litres) et le poulet (4 100 litres). C'est aussi bien plus élevé que la consommation nécessaire à la culture de céréales telles que le riz (1 400 litres), le blé (1 200) ou le maïs (700).<sup>7</sup>

Cette prise de conscience, associée aux interrogations de quelques-uns sur notre manière de traiter les animaux fait que la consommation de viande en Suisse diminue de manière régulière depuis plusieurs années. Si au cours des trente dernières années, la consommation individuelle de viande a augmenté de 36 % dans le monde, elle régressait en Suisse, diminuant de 16 % pendant la même période<sup>8</sup>.

---

<sup>5</sup> Voir à ce propos l'article consacré par 24H à la création de la coopérative <https://24heures.ch/22510170>

<sup>6</sup> <https://www.24heures.ch/vaud-regions/nord-vaudois-broye/...abattoirs.../31805992>

<sup>7</sup> [https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/10/29/la-viande-a-aussi-un-impact-majeur-sur-la-planete\\_4799570\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/10/29/la-viande-a-aussi-un-impact-majeur-sur-la-planete_4799570_4355770.html)

<sup>8</sup> <https://www.agrarbericht.ch/fr/marche/produits-animaux/viande-et-ufs>

## Une infrastructure d'un autre temps

Aujourd'hui et de plus en plus, la souffrance animale est prise en compte et de nouvelles manières d'envisager notre rapport à notre environnement et aux animaux émergent. Avec cette prise de conscience, des initiatives se développent pour opposer au modèle de l'abattoir du XXème siècle, d'autres pratiques assurant la possibilité de tuer les animaux là où ils vivent, loin des cris et des odeurs des abattoirs.

Un abattoir mobile pourrait sans doute être une véritable alternative non seulement à l'abattage industriel mais aussi au projet proposé et qui permettrait à notre soutien financier de s'inscrire dans une vision plus en accord avec les sensibilités de notre temps. Voilà en effet un modèle qui offre une vraie proximité non seulement avec le lieu d'élevage, mais aussi avec les éleveurs, respectueux des animaux et des travailleurs. Les abattoirs mobiles permettent à l'animal de réduire autant que faire se peut le stress et la peur de la mise à mort. La qualité de la viande s'en ressent. Les abattoirs mobiles permettent de surcroît de garantir les normes d'hygiène.

Le journal Le Monde décrivait en 2016 déjà le dispositif ... *[il] compte trois véhicules minimum. Un camion frigorifique, un camion équipé d'un bureau et de vestiaires, et le camion principal consacré à la transformation. Ici, on peut débiter jusqu'à 55 bêtes par jour. Cette partie est modulable, l'arrière s'abaisse au niveau du sol et le plafond peut aller jusqu'à six mètres de haut.*

*A l'intérieur, six carcasses, à différentes étapes de travail, sont suspendues dans la partie transformation. De la mise à mort jusqu'au coup de tampon de certification, ils sont cinq, dont une vétérinaire – payée par l'Etat – à travailler en simultané. Dans cet espace où chaque centimètre est compté, l'atmosphère est calme et détendue. Deux employés évoluent de haut en bas sur leurs nacelles pour travailler sur les carcasses imposantes, chacun à sa tâche<sup>9</sup>*

A l'heure où les abattoirs et les méthodes de mise à mort sont décriés, ne voulons-nous pas apporter notre soutien à une vraie réponse qui permette de mieux contrôler et encadrer la mise à mort?

## Un financement inadapté

Pour rappel, et selon le contenu du préavis DISREN, *la part du **cercle porteur** est constituée par une ou plusieurs commune(s) territorialement concernée(s) qui assume(nt) la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et la part des charges d'exploitation du projet qui doivent être assumées par les communes.*<sup>10</sup>

Fort est de constater que le préavis objet du présent rapport n'entre pas dans la logique imaginée pour le financement solidaire des projets d'intérêt régional. L'intérêt de la Commune de Rolle, cercle porteur A et contribuant à ce titre de manière importante n'assumera pas la responsabilité de la Maîtrise de l'Ouvrage. Il s'agit là non pas de construire dans notre Région, mais de libérer des terrains dont Rolle a besoin pour un autre usage.

Autre curiosité, la répartition des cercles prévoit un inusité cercle porteur B qui regroupe les communes hors DISREN et les Communes non membres de la Région de Nyon *que la coopérative de l'abattoir régional pourra solliciter.*

Si la commission se félicite de la tentative d'intégrer au financement solidaire des projets régionaux l'ensemble des communes du District, elle s'étonne de la manière employée. Il semblerait en effet que les communes concernées aient appris par le préavis ce que la Région attend d'elles et qu'elles n'ont pas été préalablement approchées. Pas sûr que le fait accompli soit la meilleure manière d'obtenir le soutien de tous.

---

<sup>9</sup> [https://www.lemonde.fr/planete/article/2016/09/20/en-suede-un-abattoir-mobile-se-deplace-de-ferme-en-ferme\\_5000359\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2016/09/20/en-suede-un-abattoir-mobile-se-deplace-de-ferme-en-ferme_5000359_3244.html)

<sup>10</sup> Préavis du comité de direction N°50 – 2015 au conseil intercommunal du district de Nyon: Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise

Par ailleurs, contrairement aux règles décrites dans le préavis DISREN, *quelles que soient les dispositions établies entre les partenaires du projet, elles doivent être définitivement arrêtées avant le stade de réalisation du projet et faire l'objet d'une convention. [...] Pour les décisions de financement, le cercle porteur se détermine d'abord, ce n'est qu'ensuite que le Conseil intercommunal se prononcera pour la part incombant au cercle solidaire*<sup>11</sup>. Dans le cas d'espèce, aucune convention n'a été signée avec le cercle porteur B, ce qui contrevient aux règles énoncées ci-dessus.

Dans un premier temps, avant la création du DISREN, les 47 communes du District avaient été sondées quant à leur intérêt à soutenir le projet en parts sociales, en prêts et à fonds perdus. A la question de la commission de savoir pourquoi les deux premières possibilités ont été abandonnées au profit d'une subvention sans contrepartie, le CoDir répond :

*[...] Les trois options sont donc envisageables, actuellement plus de 20 communes ont déjà des parts dans la coopérative (1 voix par membre quelque soit le nombre de parts). Néanmoins, les différents règlements et directives du financement agricole exigent à ce que la structure juridique du porteur de projet soit à majorité agricole. Au cas par cas, le comité de la coopérative pourra convenir avec les communes coopérantes des modalités de leurs engagements.*

Il faut donc distinguer d'une part le financement à fonds perdus du projet avec le DISREN et la possibilité de chaque commune de devenir en plus coopérantes.

### Un budget et une participation d'Aubonne peu clairs

Le préavis estime en page 3 les coûts de construction selon le tableau suivant :

| Descriptif des coûts de construction (CFC)        | CHF              |
|---|------------------|
| Travaux préparatoires                             | 3 231            |
| Bâtiments   | 2 233 698        |
| Equipements d'exploitation                        | 526 222          |
| Honoraires  | 416 261          |
| Divers et imprévus                                | 276 358          |
| Permis de construire, DDP, taxes et Autorisations | 415 250          |
| <b>Total TTC</b>                                  | <b>3 871 020</b> |

La commission a souhaité connaître le détail du montant important de la dernière ligne de ce devis, soit : *Permis de construire, DDP, taxes et autorisations CHF 415 250.-*.

Le CODIR après une explication confuse en commission a détaillé le contenu de ce poste en date du 7 septembre en produisant le tableau ci-dessous :

<sup>11</sup> Préavis du comité de direction N°50 – 2015 au conseil intercommunal du district de Nyon: Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise, chapitre 3.1 Elaboration d'un projet d'intérêt régional

| Détail des coûts de construction (CFC)          | CHF            |
|---|----------------|
| Estimation permis de construire et autorisation | 65 250         |
| Droits de mutation 3,3% et frais notariaux      | 40 000         |
| Taxes de raccordement et mise à l'égout         | 150 000        |
| Frais géomètre, etc                             | 100 000        |
| Réserve +15%                                    | 60 000         |
| <b>Total TTC</b>                                | <b>415 250</b> |

Compte tenu des divergences entre cette estimation des coûts, les explications fournies en séance et la participation annoncée d'Aubonne, la Commission a reposé une troisième fois la question du contenu de cette ligne du devis et de son rapport avec la participation d'Aubonne.

Finalement, en date du 10 octobre, le CODIR a fourni à la Commission le tableau d'estimation des coûts ci-dessous :

| Descriptif des coûts de construction (CFC)          | CHF              |
|---|------------------|
| CFC0 Terrain  | 0                |
| CFC 012 Acquisition du droit de superficie          | 0                |
| CFC 02 Frais accessoires (droits de mutation, etc)  | 0                |
| CFC 1 Travaux préparatoires                         | 3 231            |
| CFC 2 Bâtiments                                     | 2 233 698        |
| CFC 3 Equipements d'exploitation                    | 526 222          |
| CFC 4 Aménagements extérieurs                       | 0                |
| CFC 5 Frais secondaires                             | 0                |
| CFC 500 Permis de construire, taxes et autorisation | 65 250           |
| CFC 29 Honoraires                                   | 416 261          |
| Divers et imprévus                                  | 276 358          |
| <b>Total TTC</b>                                    | <b>3 521 020</b> |

La ligne Permis de construire, taxes et autorisation est donc passée de chf 415 250.- à CHF 65 250.- et le coût total du projet s'en trouve réduit d'autant, soit de pratiquement 10%.

Si la majorité de la commission peut comprendre et admettre une erreur qui aurait échappé à la vigilance des rédacteurs du préavis, elle s'étonne des réponses contradictoires reçues à l'occasion autant de ses demandes écrites que lors des séances de commission en présence du CoDir.

Pour rajouter aux difficultés de comprendre ce budget, le document remis aux membres de la commission « Plan d'affaires Abattoir d'intérêt régional CARRE mis à jour en juillet 2018 » indique un budget de CHF 3 306 158.-

De même, la contribution financière d'Aubonne est entourée de flou et a fait elle aussi l'objet de trois réponses contradictoires :

Pour rappel, le préavis indique les sources de financement selon le tableau produit en page 4 du préavis :

| Sources de financement   | CHF              |
|--------------------------|------------------|
| Fonds propre             | 350 000          |
| Aubonne                  | 350 000          |
| Communes District Morges | 150 000          |
| CH-OFAG                  | 700 000          |
| VD-DGAV (AF)             | 700 000          |
| VD-SPEI (prêt LADE)      | 250 000          |
| Crédit Agricole          | 400 000          |
| Banques                  | 500 000          |
| Autres donations         | 100 000          |
| Région de Nyon           | 370 000          |
| <b>Total TTC</b>         | <b>3 871 000</b> |

A la question de savoir en quoi consistait la participation financière d'Aubonne, le CoDir répond suite à la séance du 21.08.2018 : [...] *un apport conséquent de la commune d'Aubonne sera à prévoir pour couvrir les coûts d'aménagement et de la formalisation du DDP* [...].

Après la séance du 17.09.2018, la réponse suivante à la même question insistante est donnée : [...] *le CoDira intégré l'apport foncier de la commune dans le montage financier [...] Il y a donc bel et bien une contribution importante de la Commune d'Aubonne*

Pour lire un peu plus loin dans la même réponse écrite:

*Selon échange avec le syndic d'Aubonne :*

*« L'aide de la commune d'Aubonne couvre :*

- o Mise à disposition d'un terrain*
- o Terrain en DDP (montant à définir avec le CARRE et à faire passer au CC)*
- o Paiement du PPA et des coûts relatifs à la levée des oppositions*
- o 4 parts sociales*

Finalement, compte tenu de la réduction de l'estimation des coûts de construction, le CoDir dans sa troisième réponse a retiré des sources de financement la Commune d'Aubonne en précisant que ses différentes contributions consistent en la **mise à disposition du terrain** pour un montant de chf 350 000.-, **les coûts du PPA** à chf 100 000.-, des aménagements extérieurs et des frais juridiques à définir et enfin un soutien au projet avec **quatre parts sociales** d'une valeur de chf 1 000.-

La mise à disposition du terrain par la Commune d'Aubonne est effectivement une contribution importante. Pourtant, il faut préciser que ce terrain n'est pas mis à disposition de la coopérative gratuitement puisqu'il est attendu selon le plan d'affaires, une rente sur le DDP de chf 10 000.-/an, soit un rendement de 2,85% ce qui est un taux bas mais qui relativise l'apport du foncier.

Quant à lui, le document « Plan d'affaires Abattoir d'intérêt régional CARRE mis à jour en juillet 2018 » diverge également pour ce qui se rapporte non seulement au coût du projet (CHF 3'306'158.- au lieu de CHF 3'871'020.- selon préavis ou 3'521'020.- selon nouveau chiffre du CoDir) mais aussi pour l'identification des sources de financement où le prêt LADE VD-SPEI (remboursable dès an 4) passe de CHF 250 000.- à CHF 100 000.- et le crédit agricole FIA de CHF 400 000.- à CHF 300 000.-.

Ces allers-retours avec ses réponses contradictoires, où d'abord la contribution d'Aubonne permet de couvrir des frais d'aménagement et de formalisation du DDP pour finalement réduire les coûts de construction du montant équivalent exactement à la contribution financière d'Aubonne pour la valeur du terrain ainsi que les divergences importantes entre les différents documents remis laisse la majorité de la commission pour le moins perplexe.

## Un projet dont la rentabilité économique est contestable

Le plan d'affaires ne prévoit pas d'amortir ni l'infrastructure ni les installations. Cette affirmation a été confirmée par M. Bourgeois, Président du CARRE lors de la visite de l'abattoir de Rolle. Pour lui cette absence d'amortissement permet « d'offrir des prestations d'abattage au coût minimum pour les coopérateurs ».

A la question posée à ce propos, le CoDir répond que l'amortissement ne sera possible qu'après le remboursement FIA (CHF 400'000.- ou CHF 300'000.- selon les sources divergentes évoquées ci-dessus), soit dès la 16<sup>ème</sup> année d'exploitation et que par ailleurs chf 20'000.- sont prévus pour les frais d'entretien des locaux et du matériel.

Ce n'est pourtant pas cette somme qui permettra non pas l'entretien mais le remplacement d'équipements qui seront devenus obsolètes dans 15 ou 20 ans (les frigos par exemple). Le remplacement de ces équipements ne pourra en effet pas être financé, faute d'avoir été amortis pendant leur durée de vie.

Alors que l'on sait que le projet est subventionné à fonds perdus à 75% par des fonds publics (et que là-dessus aucun remboursement ne sera demandé), la seule conclusion économique que l'on peut tirer est qu'il s'agit purement et simplement de subventionner à pertes constantes un outil qui permet aux privés de bénéficier de tarifs bas à l'abattage. Pour un prix du marché d'une viande dite "de proximité et de qualité », est-ce vraiment aux collectivités, plutôt qu'aux consommateurs de garantir la viabilité économique d'une telle entreprise ?

Au besoin, les comptes de l'abattoir de Rolle, pour lequel il n'y a plus d'amortissements comptabilisés et qui était dans un état de vétusté tel que le Service Cantonal Vétérinaire a exigé une mise aux normes minimales démontrent l'extrême fragilité de ce modèle économique.

Cette fragilité s'exprime aussi dans le montant des fonds propres de la coopérative qui représentent, en plusieurs décennies d'exploitation moins de 10% du budget total.

## Conclusions

On l'a vu, les raisons de s'opposer à ce préavis sont nombreuses. Aux nombres des arguments développés, la majorité de la commission souhaite mettre en exergue les éléments suivants :

- Les coûts de construction ont été diminués de CHF 350 000.- par le CoDir suite aux questions insistantes de la Commission. Cette réduction des coûts (ou à tout le moins une partie de celle-ci) n'a rien à voir avec la participation d'Aubonne qui met à disposition le terrain pour une valeur de chf 350 000.- et les coûts du PPA pour chf 100 000.-. Une partie de cette réduction devrait donc permettre de redimensionner la subvention régionale.

Par ailleurs, le montant pris en compte dans le Plan d'Affaires mis à jour en juillet 2018 indique pour « le coût total de la construction » un montant encore inférieur de CHF 3'306'158.- avec un subventionnement de la Région qui reste curieusement constant.

- Le DISREN ne paraît pas être le bon outil pour participer au financement de ce projet. En effet :  
ni la définition du cercle porteur tel qu'elle ressort du préavis DISREN : *La part du cercle porteur est constituée par une ou plusieurs commune(s) territorialement concernée(s) qui assume(nt) la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage*

ni l'invention d'un cercle porteur B ne correspondent à l'esprit du texte.

On devrait plutôt imaginer un financement volontaire de chacune des communes du district ou admettre qu'il s'agit d'une subvention au même titre que les subventions accordées aux activités culturelles ou sportives.

- Le subventionnement massif de cet abattoir (plus de 76% de fonds publics pour moins de 10% de fonds propres) crée une distorsion de concurrence avec des abattoirs privés qui doivent être capables de financer leurs investissements et d'assurer une rentabilité permettant à la structure d'être pérenne.  
Par ailleurs, même avec ce financement à fonds perdus, le plan d'affaire paraît bien précaire au regard des amortissements qui ne pourront se faire que dès la 16<sup>ème</sup> année.
- Les abattoirs, grands ou petits, de même que tout ce qui entoure dans ces lieux leur mise à mort, constituent un grand stress pour les animaux. La sensibilité de notre époque à la bienveillance animale, comme la qualité attendue par les consommateurs devraient amener le CoDir et les porteurs de projet à réfléchir à un abattoir mobile, qui permet une vraie proximité et qui assure aux animaux, autant que faire se peut, une mise à mort mieux encadrée, contrôlée et apaisée.

Compte tenu de ce qui précède, la majorité de la commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal

- vu** le préavis du Comité de direction 34-2018 relatif à une demande de crédit de CHF 274'540 pour la réalisation de l'abattoir régional du CARRE
- ouï** les rapports de la Commission ad'hoc,
- attendu** que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide** de **renvoyer** au Comité de Direction le préavis 34-2018 relatif à une demande de crédit de CHF 274'540 pour la réalisation de l'abattoir régional du CARRE pour une nouvelle étude.

La majorité de la commission

Yvan Bucciol

Pierre Wahlen , président et rapporteur de majorité